

L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 octobre 2026

PRESENTS (16) Mme Dominique MARTIN, M. Pascal JOSSE, Mme Agnès GUILLO, M. Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Stéphanie DUBOIS, M. Cyrille MONNERAIS, M. Adrien GILLARD, Mme Valérie LERAT, M. Vincent MONNERAIS, Mme Katy LETORE, M. Thierry ROBIN, Mme Marie-Thérèse LUCAS, M. Guénaël LAUNAY, M. Corentin PERRICHOT, M. Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

M. Philippe ROBO, ayant donné pouvoir à M. Guénaël LAUNAY.

Mme. Aurélie LOEZIC, ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie DUBOIS.

M. Clément CHOTARD, ayant donné pouvoir à M. Alain CHOTARD.

ABSENTS (0) :

L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 août 2026.

Affaires générales :

Délibération concernant la présentation du rapport annuel et du rapport sur le prix et la qualité de service (RPQS) 2025 du délégataire Véolia (Service public de l'assainissement collectif).

Délibération concernant la présentation du rapport annuel 2025 du délégataire Eau du Morbihan (Service public de l'alimentation en eau potable).

Délibération pour désigner un représentant et un suppléant à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif La Grange aux Livres.

Délibération pour soumettre à débat le rapport de la Chambre Régionale des Comptes informant des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Oust Brocéliande Communauté concernant les exercices 2019 et suivants.

Travaux – Urbanisme :

Délibération pour statuer sur la suspension des travaux de rénovation des vestiaires du stade municipal.

Finances :

Délibération pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Délibération pour la décision modificative n°1 pour diverses opérations d'investissement (Maison médicale, Augantine, emprunt).

Délibération pour la Réalisation d'un emprunt pour différents investissements.

Délibération pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) 2026 pour l'aménagement de la Prairie du bourg.

Délibération pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du Programme de Solidarité Territorial (PST) 2026 pour des aménagements de sécurité routière dans le bourg.

Ressources humaines :

Délibération pour la modification du tableau des effectifs.

Délégations exercées par le maire

Dossier en cours

Questions diverses

.....
Désignation du secrétaire de séance

M. Cyrille MONNERAIS a été élu **secrétaire de séance**.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal 26 août 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 août 2026 est approuvé à l'unanimité, (Résultat 19 votes pour, 0 abstention, 0 vote contre) par les membres présents ou représentés.

Intervention de M. Guénaël LAUNAY sur la dernière phrase du procès-verbal. M. Guénaël LAUNAY fait lecture d'un texte. Intervention de Mme le Maire. M. Guénaël LAUNAY demande que ce texte soit inscrit au procès-verbal.

2) Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal 07 octobre 2026

L'ordre du jour ci-dessus de la présente réunion a été **approuvé** à l'unanimité, (Résultat 19 votes pour, 0 abstention, 0 vote contre) des membres présents ou représentés.

1) Affaires générales :

Délibération DEL20261007-72 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL ET DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE (RPQS) 2025 DU DELEGATAIRE VEOLIA (Service public de l'assainissement collectif)

Madame le Maire informe conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales que le délégataire du service public d'assainissement collectif, à savoir VEOLIA, doit produire chaque année un rapport de délégation de service public et une analyse de la qualité de l'eau. Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a été destinataire par courriel du rapport d'activité de VEOLIA, délégataire dans le cadre de la délégation du service public de l'assainissement collectif.

Il est demandé au conseil municipal :

De valider le rapport annuel 2025 du délégataire (VEOLIA) sur l'assainissement collectif et le rapport du prix et la qualité du service (RPQS).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 votes contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Valide le rapport annuel 2025 du délégataire (VEOLIA) sur l'assainissement collectif et le rapport du prix et la qualité du service (RPQS).

Délibération DEL20261007-73 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 DU DELEGATAIRE EAU DU MORBIHAN (Service public de l'alimentation de l'eau)

Madame le Maire informe conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales que le délégataire du service public de l'alimentation en eau potable du délégataire (Eau du Morbihan) doit produire chaque année un rapport de délégation de service public. Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a été destinataire

par courriel du rapport d'activité d'Eau du Morbihan, délégataire dans le cadre de la délégation du service public de l'alimentation en eau potable.

Il est demandé au conseil municipal :

De valider le rapport annuel 2025 du délégataire (Eau du Morbihan) du service public de l'alimentation en eau potable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 votes contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Valide le rapport annuel 2025 du délégataire (Eau du Morbihan) du service public de l'alimentation en eau potable.

Délibération DEL20261007-74 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET UN SUPPLEANT A LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF LA GRANGE AUX LIVRES

Madame le Maire informe que dans la mesure où la commune est sociétaire de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) La Grange aux Livres et qu'elle est amenée à être représentée au sein de l'instance de la SCIC La Grange aux Livres il est proposé de désigner, un représentant et un suppléant pour répondre à cette nécessité.

Madame le Maire propose de désigner un représentant et un suppléant à la société coopérative d'intérêt collectif La Grange aux Livres :

Représentant : Mme Dominique MARTIN, le Maire

Suppléant : M. Corentin PERRICHOT conseiller municipal.

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver la désignation du représentant et du suppléant de la société coopérative d'intérêt collectif La Grange aux Livres.

De désigner Représentant : Mme Dominique MARTIN, le Maire. Suppléant : M. Corentin PERRICHOT conseiller municipal.

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à la majorité, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 vote pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve la désignation du représentant et du suppléants de la société coopérative d'intérêt collectif La Grange aux Livres.

Désigne Représentant : Mme Dominique MARTIN, le Maire. Suppléant : M. Corentin PERRICHOT conseille municipal.

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération DEL20261007-75 – PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES INFORMANT DES OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVE AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE CONCERNANT L'EXERCICE 2019 ET LES SUIVANTS

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est demandé par Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en date du 29 septembre 2026 de mettre au débat du conseil municipal le rapport de la CRC informant des observations définitives relative au contrôle des comptes et de la gestion de l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) concernant l'exercice 2019 et les suivants. Ce rapport ainsi qu'une synthèse vous a été envoyé en même temps que la convocation de ce conseil municipal afin que vous puissiez en prendre connaissance. Madame le Maire invite à l'assemblée au débat.

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver le porté à connaissance du rapport de la CRC informant des observations définitives relative au contrôle des comptes et de la gestion de l'Oust à Broceliande Communauté (OBC) concernant l'exercice 2019 et les suivants et d'en avoir débattu.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir débattu, à la majorité, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve le porté à connaissance du rapport de la CRC informant des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Oust à Broceliande Communauté (OBC) concernant l'exercice 2019 et les suivants et d'en avoir débattu.

2) Tavaux – Urbanisme

Délibération DEL20261007-76 – SUSPENSION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL

Monsieur Pascal JOSSE, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, informe l'assemblée de la nécessité de suspendre les travaux de rénovation des vestiaires du stade municipal. Après différents échanges avec le maître d'œuvre, le club de Football (Avenir Campénéac Augan) et les membres de la commission Ressources et au vu des enjeux financiers de l'agrandissement et de la rénovation des vestiaires du stade municipal il est, aujourd'hui, préférable de suspendre la phase de ce projet concernant la rénovation du bâtiment des vestiaires existants. Cette proposition nécessitera quelques modifications mineures dans la partie agrandissement de ce projet et permettra toujours de répondre aux attentes du club football et d'utiliser le bâtiment du vestiaire actuel dans son état. Monsieur Pascal JOSSE précise que ce changement de cap nécessite l'arrêt des travaux pour quelques mois afin de réorienter le projet, à savoir préciser les modifications mineures dans le nouveau bâtiment avec le maître d'œuvre et les entreprises. Précisant que le nouveau bâtiment est aujourd'hui hors d'air et hors d'eau. Monsieur Pascal JOSSE précise aussi que cette suspension nous laissera du temps pour envisager ultérieurement le devenir du vestiaire existant.

Vu la commission municipale "Ressources" du mardi 15 septembre 2026.

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver la suspension des travaux de rénovation des vestiaires du stade municipal.

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal JOSSE, Adjoint au Maire, décide à la majorité, (Résultat du vote : 16 votes pour, 3 votes contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuver la suspension des travaux de rénovation des vestiaires du stade municipal.

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3) Finances

Délibération DEL20261007-77 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances indique à l'assemblée qu'une ligne de trésorerie est une forme de prêt qui a vocation à servir en cas de besoin quand la collectivité a beaucoup de dépenses sur une même période et que les recettes arrivent dans un second temps (versement des subventions par exemple). Lorsque la ligne de trésorerie est contractualisée, le montant de la ligne n'est pas viré sur le compte de la commune, contrairement à

un prêt classique. C'est seulement lorsque la commune en a besoin qu'elle peut demander à tirer toute ou partie du montant de la ligne de trésorerie. Elle doit ensuite la rembourser, avec les intérêts, au rythme qu'elle le souhaite. Généralement, les collectivités renouvellent leurs lignes de trésorerie chaque année afin de garder cette sécurité de trésorerie, même si elles n'ont finalement pas besoin d'exercer leur droit de tirage.

ETS	Plafond	Durée	Mode de règlement des intérêts	Taux	Commission ou frais
Crédit Agricole	150 000 €	1 an	Payables par trimestre	EURIBOR 3 mois moyenne + 1,28 % base de calcul exact / 365 j Taux variable : 3,793 %	Pas de commission d'engagement ou de non utilisation. Frais de mise en place 0,25 % (soit 375 € pour l'année) -> soit 375 € au total si non utilisation
Crédit Mutuel de Bretagne	150 000 €	1 an	Payables par trimestre	URIBOR 3 mois moyenne + 2,597 % base de calcul exact / 360 j Soit un taux variable de <u>3,337%</u>	Pas de commission d'engagement ou de non utilisation. Frais de mise en place 0,25 % (soit 375 € pour l'année) -> soit 375 € au total si non utilisation

Par conséquent, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie avec la banque la plus offrante.

Il est demandé au conseil municipal :

De valider l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès de la banque la plus offrante (CMB).

D'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à ce dossier et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues dans le dit contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Valide l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès de la banque la plus offrante (CMB).

Autorise Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à ce dossier et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues dans le dit contrat.

Délibération DEL20261007-78 – DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR DIVERSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Maison Médicale, Augantine, Emprunt)

Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances présente la décision modificative n°1 du budget principal concernant les investissements. Ces modifications sont liées au fait que la commune ne disposera pas de la subvention DETR de 88 000 € pour la Maison Médicale, qu'elle va engager un emprunt (179 000 €), qu'il y a des coûts supplémentaires pour l'Augantine (10 000 €) et un surcoût sur l'achat du terrain de la Maison Médicale (19 000 €). Il est donc proposé de faire la modification budgétaire suivante :

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-13461 : DETR	0,00 €	0,00 €	88 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	88 000,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunt en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	179 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	179 000,00 €
D-2115-115 : Maison Médicale	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2156 : Matériel incendie	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel informatique	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	51 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-108 : Construction cuisine & restaurant scolaire	0,00 €	10 000, 00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	61 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	91 000,00 €	88 000,00 €	179 000,00 €
TOTAL GENERAL	91 000,00 €		91 000,00 €	

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver la régularisation des écritures comptables ci-dessus,
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire, à la l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve la régularisation des écritures comptables ci-dessus,
Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération DEL20261007-79 – REALISATION D'UN EMPRUNT POUR DIFFERENTS INVESTISSEMENTS

Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances informe le conseil municipal que pour le financement de différentes opérations en cours et à venir et notamment l'acquisition de la Maison Médicale auprès de l'EPFB et au vu de notre fonds de roulement négatif il est préférable d'engager un emprunt. Cette possibilité a été validée dans le cadre de la décision modificative N°1 (Délibération n°DEL20261007-78). Après la consultation de trois banques pour des offres de prêts de 20 ans. Après étude différentes options pour réaliser une autorisation d'emprunt et après avoir débattu et répondu aux questions :

Il est demandé au conseil municipal :

D'accepter la proposition du Crédit Agricole pour un montant de 179 000,00 € pour une durée de 20 ans.
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire, à la l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Accepte la proposition du Crédit Agricole pour un montant de 179 000,00 € pour une durée de 20 ans.
D'autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération DEL20261007-80 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIAL (PST) 2026 POUR L'AMENAGEMENT DE LA PRAIRIE DU BOURG

Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances informe l'assemblée de la situation et du contexte nécessitant une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du Programme de Solidarité Territorial (PST) pour l'aménagement de la prairie du bourg.

Dépenses	Montant HT €		Recettes	Montant HT €	%
Travaux	85 000,00 €		Subvention du département du Morbihan (PST)	29 750 €	35%
			Autofinancement	55 250 €	65%
TOTAL	85 000,00 €		TOTAL	85 000,00 €	

Il est demandé au conseil municipal :

D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches pour effectuer cette demande d'aide financière.
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès GUILLO et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches pour effectuer cette demande d'aide financière.
Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération DEL20261007-81 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIAL (PST) 2026 POUR DES AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE DANS LE BOURG

Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances informe l'assemblée de la situation et du contexte nécessitant une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du Programme de Solidarité Territorial (PST) pour des aménagement de sécurité routière dans le bourg.

Dépenses	Montant HT €		Recettes	Montant HT €	%
Travaux	36883,15 €		Subvention du département du Morbihan (PST)	12909,10 €	35%
			Amendes de police	11 064,94 €	30%
			Autofinancement	12909,10 €	35%
TOTAL	36 883,15 €		TOTAL	36 883,15 €	

Il est demandé au conseil municipal de :

D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches pour effectuer cette demande d'aide financière.
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès GUILLO et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches pour effectuer cette demande d'aide financière.
Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4) Ressources humaines

Délibération DEL20261007-82 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour mettre à jour le tableau des effectifs à propos de la réorganisation du restaurant municipal dans le cadre de la prestation pour la mairie de Caro.

Il est demandé au conseil municipal :

De modifier le tableau des emplois et des effectifs.

D'approuver le nouveau tableau des emplois et des effectifs joint en annexe de cette délibération.

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité, (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Modifie le tableau des emplois et des effectifs.

Approuve le nouveau tableau des emplois et des effectifs joint en annexe de cette délibération.

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5) Délégations exercées par le maire

Décisions de non-préemption sur déclaration d'intention d'aliéner :

Néant.

Devis signés :

Signature d'un devis le 06/08/2026 auprès du CAUE 56 de 500,00 € TTC pour conseil rénovation école publique.

Signature d'un devis le 08/09/2026 auprès de MISR de 1001,23,00 € TTC pour Vidéoprojecteur pour école publique.

Signature d'un devis le 16/09/2026 auprès de MORBIHAN ENERGIES de 1647,00 € TTC pour remplacement armoire de commande rue du Stade.

Signature d'un devis le 16/09/2026 auprès de LTE de 4819,56,00 € TTC pour reprise des panneaux photovoltaïques de l'Augantine.

Signature d'un devis le 17/09/2026 auprès de BLANDIN FACADES de 1031,62 € TTC pour ravalement façades de l'agrandissement des vestiaires.

Signature d'un devis le 18/09/2026 auprès de MANUTAN de 1864,20 € TTC pour anti-pince doigts pour l'école publique.

Signature d'un devis le 18/09/2026 auprès de ACODIS de 2696,40 € TTC pour remplacement clôture bois de l'étang des Rosaies.

Signature d'un devis le 22/09/2026 auprès de BROCELIANDE NETTOYAGE de 3749,16 € TTC pour lavage vitrerie bâtiments communaux.

Signature d'un devis le 22/09/2026 auprès de DECATHLON de 627,39 € TTC pour matériel de sport pour école publique.

Signature d'un devis le 23/09/2026 auprès de LINEVIA de 992,00 € TTC pour transport séances de piscine pour l'école publique.

Signature d'un devis le 23/09/2026 auprès de COTRAL de 1027,09 € TTC pour protections auditives pour agents communaux.

Signature d'un devis le 23/09/2026 auprès de ASCO & CELDA de 171,45 € TTC pour matériel pédagogique pour école publique.

Signature d'un devis le 24/09/2026 auprès de LDE de 49,00 € TTC pour matériel de sport pour école publique.

Signature d'un devis le 01/10/2026 auprès de ORANGE de 1176,00 € TTC pour étude point d'accès pour l'agrandissement des vestiaires.

Signature d'un devis le 02/10/2026 auprès de GROUPE COMPTOIR de 398,17 € TTC pour équipement de protection individuelle & percolateur pour l'Augantine.

Signature d'un devis le 06/10/2026 auprès de MACE de 333,91 € TTC pour mise en conformité foudre - église.

Signature d'un devis le 06/10/2026 auprès de MACE de 440,00 € TTC pour contrat maintenance cloches et foudre 2027-2029 - église.

Signature d'un devis le 07/10/2026 auprès de COLAS de 38298,96 € TTC pour entretien voirie – Les Garennes, La Haute Cruyère, Le Col Pommereau.

Signature d'un devis le 07/10/2026 auprès de MORIN de 1150,80 € TTC pour entretien véhicule.

6) Dates :

Mercredi 14 octobre 2026 – Animation dans le cadre de la semaine bleu

Dimanche 18 octobre 2026 - Vide Grenier du CCAS

Mercredi 21 octobre 2026 - Journée citoyenne

Samedi 24 octobre 2026 - Repas des Aînés

Mercredi 04 novembre 2026 – Conseil municipal

7) Questions écrites

5 questions écrites que l'équipe de la minorité souhaite poser à la séance du conseil municipal :

DEMANDE DU LABEL TERRITOIRE BIO POUR L'AUGANTINE

Ce label valorise les pratiques volontaristes au profit du développement de l'Agriculture Biologique sur des critères de la restauration collective à l'échelle des territoires. L'Augantine réponds aux critères de qualité du label avec près de 50% de produits bio dans la confection des repas.

Réponse de Mme le Maire : Il n'y a pas urgence.

DEMANDE D'UNE MEILLEURE INFORMATION DES ELUS DU CONSEIL SUR LE PCS Les nouveaux élus du conseil n'ont pas reçu d'informations sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et les responsabilités de chacun dans le cadre d'un déclenchement du PCS. Pourriez-vous organiser une réunion d'information spécialement sur ce sujet avec tous les élus du conseil ?

Réponse de Mme le Maire : *Le plan Communal de Sauvegarde n'a t-il pas été mis en place lors de la mandature 2020-2026 ? Dans le cas d'un déclenchement du PCS, seuls les élus concernés interviennent. Pour information, le PCS est consultable en mairie.*

POURQUOI AVOIR RASE LA HAIE DU CIMETIERE ? Ces pratiques de taillage "à l'ancienne" devraient être proscrites aujourd'hui. Un travail de gestion différencié des espaces verts a été réalisé en 2022 avec l'aide du SMGBO. Ce travail pourrait-il servir de référentiel dans les pratiques de gestion des espaces verts de la commune ? Les agents et les élus en charge de la gestion des espaces verts pourraient-ils avoir accès à des formations sur les nouvelles pratiques ?

Réponse de Mme le Maire : *La gestion du taillage de la haie du cimetière a été réglée avec les services concernés. Si je comprends bien la question, les agents des services techniques n'auraient pas, encore à ce jour mis en pratique le travail de gestion différencié des espaces verts réalisé en 2022 à l'aide du SM GBO. Ça fait 4 ans.*

POURRIEZ-VOUS LIRE AUX ELUS DU CONSEIL LES COURRIERS DE LA PREFECTURE : NOTIFICATIONS DE REFUS DES SUBVENTIONS DSIL ET DETR 2026 ? DSIL de 103 000 euros sur la rénovation des vestiaires du stade. DETR de 90 000 euros sur la rénovation du cabinet médical. En effet, des adjoints du bureau municipal ont expliqué au conseil du mois de juillet que ces subventions n'étaient pas éligibles. Je cite "La préfecture n'est pas dupe, elle ne donne pas deux subventions pour le même projet" Vestiaire du Stade. Et "Nous ne sommes pas propriétaire de la maison médicale, donc nous ne pouvons pas avoir de subvention" Maison Médicale. Ces demandes de subvention étaient pourtant bien éligibles puisqu'elles sont passées en commission préfectorale. Le motif de refus de la préfecture ne correspond pas à ce que vos adjoints ont expliqué en conseil municipal du mois de juillet 2026. Vous avez déformé la vérité, accusé sans raison la mandature précédente. Est-ce pour cacher votre manque de suivi de ces dossiers qui ont abouti sur deux refus ? Allez-vous recandidater pour obtenir ces subventions étant donné que la préfecture vous y encourage, sans même avoir besoin de redéposer un nouveau dossier ?

Réponse de Mme le Maire : *J'ai déjà répondu à ces questions lors des conseils précédents. Quant à vos commentaires, c'est votre interprétation, ce n'est pas la nôtre. Les dossiers suivent leur cours.*

LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE EST EN PANNE DEPUIS PRESQU'UN MOIS. Les services à la population liés au site (service famille, informations générales, horaires...etc) ne sont plus accessibles. Qu'attendez-vous pour le remettre en ligne ?

Réponse de Mme le Maire : *C'est le dispositif mis en place pour le site internet qui ne fonctionne pas bien. Ceci est dû à plusieurs sous traitance qui fait qu'à ce jour chaque intervenant se renvoie la balle quand nous les interrogeons les uns après les autres. Je tiens à préciser que ce dysfonctionnement ne perturbe pas, pour les familles, les inscriptions pour les repas à l'Augantine.*

8) Question orale

En fin de séance, Madame le maire donne lecture d'une décision de justice à des faits commis dans l'exercice des anciennes fonctions municipales de l'un des conseillers municipaux. Cette lecture, effectuée à la demande d'un conseiller municipal directement concerné par cette décision, ne donne lieu à aucun débat ni commentaire, la séance est ensuite levée.

Prochain conseil municipal : le mercredi 04 novembre 2026 – 19h30.

La séance du Conseil Municipal du 07 octobre 2026 est clôturée par Madame le Maire à 21h43

Fait à Augan, le 07 octobre 2026,

La secrétaire de séance,
Cyrille MONNERAIS



Le Maire
Mme Dominique MARTIN



Annexe : Tableau des effectifs – DEL 20261007-82

Mairie d'Augan | Place St Marc | 56800 Augan | Tél 02 97 93 45 06 | mairie@augan.fr | augan.bzh

TABLEAU DES EFFECTIFS mis à jour au CM DU 07 OCTOBRE 2026

Date délib créant ou modifiant le poste	Date d'effet de la délib créant ou modifiant le poste	Statut	Grade du poste	poste occupé	Missions	Durée hebdo annualisée du poste (./35e)	ETP
			SERVICE ADMINISTRATIF				
20/09/2023	02/05/2023	Contractuel CDI	Attaché principal	oui	Secrétaire général	35	1,00
15/9/2021	18/10/2021	Titulaire	Attaché territorial	oui	Secrétaire générale adjointe	35	1,00
18/9/2024	1/10/2024	Contractuel	Rédacteur	oui	Agent chargé de la comptabilité, des payes et de l'accueil/service population	35	1,00
20/9/2023	02/05/2023	Contractuel	Adjoint administratif territorial	VACANT			
19/1/2021	1/2/2021	Stagiaire	Adjoint administratif territorial	oui	Agent chargé de l'accueil/service population	17,5	0,50
16/3/2022		Contractuel	Adjoint administratif territorial	VACANT			
			SERVICE TECHNIQUE				
19/03/2025	19/03/2025	Indéterminé	Agent de maîtrise principal	à recruter	Chef de service/cuisinier du restaurant municipal	35	1,00
17/2/2021	1/3/2021	Titulaire	Adjoint technique territorial	oui	Agent polyvalent et responsable du service technique	35	1,00
23/6/2021	1/9/2021	Titulaire	Agent de maîtrise principal	oui	Agent polyvalent du service technique	35	1,00
23/6/2021	1/9/2021	Titulaire	Agent de maîtrise principal	oui	Agent polyvalent du service technique	35	1,00
16/3/2022		Contractuel	Adjoint technique territorial	VACANT			
			SERVICE SCOLAIRE/PERISCOLAIRE				
		Titulaire	Adjoint territorial d'animation	oui	Agent ASEM école publique	25,2	0,72
	5/5/2017	Titulaire	Adjoint d'animation principal 2ème classe	oui	Agent ASEM école publique	28	0,80
16/9/2020	1/11/2020	Titulaire	Adjoint d'animation principal 1ère classe	oui	Agent de la garderie et de la cantine - référent cuisine	27,5	0,79
7/10/2026	07/10/2026	Titulaire	Adjoint technique territorial	oui	Agent référent cantine, entretien bâtiments	34,25	0,98
16/3/2022	16/3/2022	Contractuel	Adjoint technique territorial	VACANT			
16/3/2022	16/3/2022	Contractuel	Adjoint technique territorial	VACANT			
16/3/2022	16/3/2022	Contractuel	Adjoint technique territorial	VACANT			
16/3/2022	16/3/2022	Contractuel	Adjoint technique territorial	oui	Agent animation temps méridien	Non annualisé	
16/3/2022	16/3/2022	Contractuel	Adjoint technique territorial	oui	Agent renfort polyvalent du service périscolaire	Non annualisé	
			SERVICE CULTURE				
17/2/2021	1/5/2021	Titulaire	Adjoint territorial du patrimoine	oui	Agent chargé de la médiathèque	24	0,69



date : 07/10/2026
Le Maire,
Mme Dominique MARTIN